REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 12 décembre 2025

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie

Une charte à la disposition des entreprises pour faciliter l'intégration des outils d'intelligence artificielle dans leurs activités

L'intelligence artificielle générative (IA) ouvre de nouvelles perspectives pour les entreprises. Elle peut accélérer certaines tâches, favorise l'innovation, a le potentiel d'alléger des charges administratives et peut même effectuer seule des actions répétitives à faible valeur ajoutée. Mais l'intégration de l'IA n'est pas sans risque et doit se faire de manière raisonnée. Le traitement de données sensibles par l'IA, par exemple, doit s'inscrire dans un cadre réfléchi et clairement défini. Afin d'accompagner les entreprises genevoises dans l'intégration de ces outils, notamment les PME, l'office cantonal de l'économie et de l'innovation (OCEI) met à leur disposition une Charte de l'utilisation de l'IA en entreprise. Ce document, présenté dans le cadre de la 11e édition du Forum économie numérique (FEN), facilite le déploiement de bonnes pratiques auprès des collaboratrices et des collaborateurs.

La transition numérique est l'un des grands enjeux auxquels font face aujourd'hui les entreprises. Elles doivent savoir intégrer de nouveaux outils pour être en phase avec l'évolution des pratiques et, plus généralement, pour être en phase avec les besoins du marché. L'émergence et la diffusion très rapide des instruments d'IA générative, qui représentent un important potentiel en termes de développement d'activités, a encore renforcé cette réalité.

L'IA générative, si elle est la promesse de nouvelles opportunités et d'une productivité accrue, nécessite de respecter certaines précautions lors de son intégration et de son utilisation au sein d'une entreprise. Le traitement de données sensibles, tout comme la fiabilité des réponses proposées, sont notamment des éléments qui doivent faire l'objet d'une attention particulière. Pour accompagner les entrepreneuses et les entrepreneurs dans leurs démarches d'intégration de l'IA, le DEE met gratuitement à leur disposition une Charte d'utilisation de l'intelligence artificielle en entreprise.

L'Etat au service des entreprises

Ce document, qui peut être adapté aux besoins spécifiques de chaque entreprise, sensibilise aux risques potentiels liés à l'IA et présente les bonnes pratiques à adopter. Il peut ensuite être diffusé aux collaboratrices et collaborateurs. Un questionnaire, qui permet de définir l'état actuel de l'utilisation de l'IA dans son entreprise, ainsi qu'un guide facilitant l'adoption de la charte accompagnent cette dernière. Ces documents ont été présentés dans le cadre du Forum économie numérique, dont l'édition 2025 était justement placée sous le thème des cyber-risques.

"Genève possède un écosystème de l'économie numérique particulièrement dynamique, qui affiche un potentiel de développement et de création d'emplois très important. C'est la raison pour laquelle j'en ai fait l'un des piliers de la Stratégie économique cantonale 2035", rappelle

la conseillère d'Etat chargée du DEE, Delphine Bachmann, qui a ouvert ce jour la 11e édition du FEN. "En parallèle, les entreprises aux activités plus traditionnelles doivent elles aussi opérer le virage du numérique. L'objectif est de les accompagner dans cette transition, qui n'est pas sans risque si elle est réalisée sans les connaissances et l'expertise qui s'imposent. Des rencontres comme le FEN, tout comme le modèle de charte IA proposé par l'office cantonal de l'économie et de l'innovation, facilitent ces démarches."

Organisé par l'OCEI, en partenariat avec la Fédération des entreprises romandes Genève, l'Université de Genève, la Haute école de gestion Genève, l'Office de promotion des industries et technologies ainsi qu'Alp ICT, le Forum de l'économie numérique propose chaque année aux entrepreneurs et entrepreneuses genevois une réflexion et des échanges sur les transitions et outils numériques. L'édition 2025, qui s'est tenue le 12 décembre, a réuni une centaine de personnes sur le thème des cyber-risques.

Accédez à la charte et ses annexes

Vous avez des questions sur l'univers de l'entrepreneuriat? Le Guichet Entreprises de l'OCEI est là pour vous renseigner: ge.ch/dossier/guichet-entreprises

Pour toute information complémentaire aux médias: Mme Esther Mamarbachi, porte-parole du DEE, T. 078 628 80 08, esther.mamarbachi@etat.ge.ch.